

**ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET  
DE SECOURS MUTUELS DES  
BOUCHERS DE MONTREAL**

Séance du 20 janvier.

Cette société a été convoquée à une assemblée spéciale le 20 janvier pour protester contre une mesure émanant du Comité des Marchés, tendant à une augmentation du taux du loyer des étaux de bouchers dans les marchés publics de Montréal.

M. Jean Lamoureux occupait le fauteuil et le bureau de direction était au complet.

Il fut décidé d'adresser une pétition au Conseil Municipal de Montréal pour protester contre cette augmentation; de tenir une assemblée extraordinaire le 22 janvier et d'inviter le maire et les échevins à y assister, afin de pouvoir discuter la mesure élaborée par le Comité des Marchés.

Séance du 22 janvier.

Une assemblée spéciale de l'Association des Bouchers de Montréal a eu lieu dimanche, 22 janvier, au Monument National, pour discuter le nouveau règlement élaboré par la commission des marchés, au sujet de la location des étaux dans les marchés publics.

Etaient présents: Son honneur le maire Laporte et les échevins: Chaussé, Robillard, Lemay, Proulx, Leclaire, Ricard, Bastien, Lavallée et Sauvageau.

M. Joseph Lamoureux présidait.

L'échevin Robillard prit le premier la parole et expliqua le nouveau règlement, disant que ce qu'on demandait aux bouchers c'était de payer \$2 par semaine, soit \$104 par an, alors qu'aujourd'hui les bouchers ne paient que \$100, soit \$2 pour 50 semaines seulement.

Son honneur le maire Laporte prend ensuite la parole et explique que l'augmentation qui résulte, pour les bouchers, du nouveau règlement, n'est pas de 30 à 40 p. c., comme l'a dit une certaine presse, mais qu'elle ne dépasse pas 20 à 25 p. c.

Il invite l'association à présenter à la commission des marchés une requête exposant les griefs des bouchers.

M. l'échevin Ricard lui succède, et invite aussi les bouchers qui auraient à se plaindre de l'augmentation édictée par le nouveau règlement, à s'adresser à la commission des marchés, qui leur rendra justice.

M. l'échevin Lavallée parle de la diminution du commerce de la viande dans les marchés et dit qu'il y a des gens intéressés à la fermeture de ceux-ci; il engage les bouchers à surveiller la chose de près.

Après quelques paroles de l'échevin Chaussé, l'échevin Lemay invite les bouchers à s'adresser à la commission des marchés, leur déclarant que lorsqu'ils l'auront fait, ils seront satisfaits.

MM. Proulx, Bastien, Leclaire et Sauvageau, parlent aussi dans le même sens.

Quelques bouchers se plaignent de ce que quelques cultivateurs, ou des soi-disant cultivateurs, s'installent aux alentours des marchés sans payer de taxe, si ce n'est la modique rétribution exigée des cultivateurs, et font ainsi un tort considérable au commerce des bouchers qui paient une taxe pour leurs étaux.

L'échevin Lavallée fait alors remarquer qu'il y a un règlement prohibant cet état de choses et que c'est aux bouchers à le faire respecter.

Puis la séance est levée.

Séance du 24 janvier.

L'Association des Bouchers de Montréal a tenu son assemblée régulière au Monument National, le 24 janvier, sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Il a tout d'abord été procédé à l'admission des nouveaux membres qui sont MM. Ludger Allard, Jos. Huot, Nap. Clément, Jos. Pierson et David Lavigne.

Les délégués suivants à la Fédération pour l'année courante ont ensuite été choisis, ce sont: MM. Jean Lamoureux, Alf. Leduc, Pierre Bédard, Aug. Prévost, Jos. Jeannoite et J. A. Beaudry.

M. J. A. Beaudry fait part à l'assemblée d'une lettre de la compagnie d'assurance Mont-Royal, offrant à l'association une réduction de 20 p. c. sur les taux d'assurance, avec participation de 30 p. c. dans

les profits, sans participation dans les pertes, à condition que cent membres au moins des diverses associations faisant partie de la Fédération acceptent leurs propositions.

On a ensuite discuté l'opportunité d'empêcher la vente en gros des viandes aux abattoirs, vente qui est pratiquée par plusieurs commerçants qui, paraît-il, ne paient pas de licence, du fait qu'ils n'ont pas de place d'affaires dans la ville.

Vient une proposition de M. Beauséjour à l'effet de faire ajouter une clause au règlement, qui sera soumis à l'approbation du conseil de ville, pour obliger les bouchers qui vendent de la viande au marché St-Laurent à tenir leur étal ouvert six jours de la semaine. Cette proposition est adoptée.

M. le président a produit devant l'assemblée les listes couvertes des signatures de presque tous les bouchers de Montréal et comportant l'engagement de ne plus faire usage des timbres de commerce.

Sur la proposition de M. Alf. Leduc, un vote de remerciements est accordé à la Compagnie D. B. Martin qui vient de se rendre acquéreur des Abattoirs de l'Est, pour avoir fourni aux autorités municipales de Montréal l'occasion de faire l'inspection des dits abattoirs et de juger par elles-mêmes dans quelle mesure elles pourraient aider aux améliorations demandées par les bouchers.

Et l'assemblée est ajournée.

"JOURNAL DE LA JEUNESSE". — Sommaire de la 1676e livraison (12 janvier 1905). — Le Chevalier de Puyjalou, par H. de Charlieu. — Enseveli vivant sous une épave, par Fr. Ancis. — Le Tour de la lanterne, par Mme Savary. — Canonage, par Guillaume Dall.

Abonnements. — France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**VANILLE ESSENCE**

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est. 1122, Montréal.

**LES THÉS de LIPTON** ONT LA PLUS FORTE VENTE  
DANS LE MONDE ENTIER.

Il s'en est vendu au-delà de 93,000,000 de paquets pendant l'année 1903.

Ils se vendent toujours en canistres à l'épreuve de l'air—jamais en paquets de plomb.

Les Thés de Lipton sont de beaucoup plus populaires au Canada que tous les autres thés vendus par les épiciers. Les seuls thés au Canada offerts à l'épicier directement des Jardins de Thés—empaquetés par le producteur.

Agents à Montréal: LAPORTE, MARTIN & CIE, Ltée, Agents à Toronto: CANADA GROCERS, Ltd.,  
EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERS DE GROS.

**THOMAS LIPTON, 39 Pearl St., New York City.**